

tél

+(213) 05 52 39 25 65

+(213) 06 62 37 64 94

e-mail

support@softdz.com

Stocks & Commercial

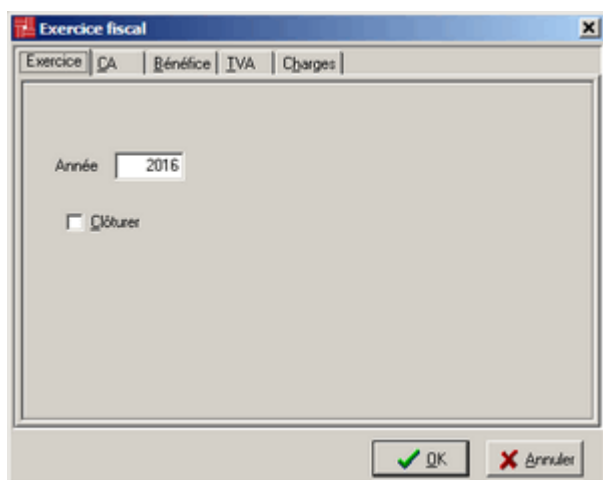
Paramétrage & traitement de la G50

Le traitement des données fiscales consiste à préparer les données produites dans l'application (chiffres d'affaires, TVA collectée et déductible, etc.) afin de les utiliser pour vos déclarations fiscales mensuelles ou trimestrielles via le formulaire prévu à cet effet, édité dans l'application.

Avant de procéder au traitement de la G50, vous devez au préalable créer un exercice fiscal annuel au menu Fiscalité, Exercices fiscaux notamment si vous êtes soumis à l'impôt sur le bénéfice des sociétés (IBS) . Pour ce dernier, l'exercice N-1 doit être créé et les paramètres suivants renseigner (onglet Bénéfices) :

- Bénéficiaire net annuel
- Taux de l'IBS
- Montant de l'impôt (IBS)
- Taux acompte provisionnel
- Code fiscal de l'IBS

Par exemple si vous faites vos déclarations sur l'année 2016, l'exercice N-1 sera 2015



1 - Paramétrage

Avant de commencer à utiliser la G50, vous devez au préalable, procéder à un paramétrage pour pouvoir effectuer le traitement. Pour ce faire, activez la commande **Paramètres de la société** du menu **Dossiers** et positionnez-vous à l'onglet Infos fiscales, Déclaration.

-Période de déclaration fiscale : sélectionnez la période de déclaration mensuelle ou trimestrielle.

-Inspection des impôts, recette des impôts et commune : renseignez ces zones qui doivent apparaître dans le formulaire de déclaration. Par défaut, elles sont figées au sein de ce dernier.

-Code activité : est le code fiscal d'activité professionnelle apparaissant dans le formulaire

-Branche d'activité : renseignez cette zone dont les informations doivent apparaître dans le formulaire.

-Renseignez toutes les zones codes fiscaux, elles sont par défaut renseigné.

Si vous aimeriez être alerté de l'expiration de délai du dépôt de la déclaration G50 à la recette des impôts qui est en général les vingt premiers jours du mois et ce, afin d'éviter des pénalités de retard, utilisez la zone Alerte en paramétrant la zone NB jours et en sélectionnant le mois de déclaration. Vous n'avez pas à refaire chaque mois ces paramètres. En effet, l'alerte pour les mois qui suivent sont entièrement automatisées, il suffit, dans la boîte de l'alerte qui s'affiche, de reporter l'alerte sur le mois suivant en cliquant sur le bouton correspondant.

-Afficher les décimales : par défaut, les décimales dans le traitement et l'édition des documents fiscaux notamment le G50 ne sont pas affichés. Cochez cette case pour les affichés.

Toutes les informations doivent être remplies comme dans la figure ci-dessous

The screenshot shows the 'Paramètres de la société' window with the 'Infos fiscales' tab selected and the 'Déclaration' sub-tab active. The 'G50' section contains the following fields:

- Période de déclaration: Mensuelle (dropdown)
- Inspection des impôts: Alger (text)
- Recette des impôts: Alger (text)
- Commune de: Alger (text)
- Code activité: 111 (text)
- Branche d'activité: Importation et vente équipement informatique (text)
- Code fiscal TAP: C1A12 (text) - Affaire bénéficiant d'une réfaction de 30%
- Code fiscal timbre: E2E00 (text) - Opérations imposables
- Code déduction TVA: E3892 (text) - TVA sur achats de biens, matières et services (art. 29 C.TCA)
- Précompte antérieur: E3891 (text)
- Précompte à reporter: E3899 (text)

Additional fields and options:

- Alerte: NB jours: 0 (text), Sur le mois: (dropdown)
- Afficher les décimales

At the bottom, there is a red note: "Pour les codes fiscaux des taux de TVA voir fiche des taxes".

Pour les codes fiscaux de la TVA collectée servant au traitement automatique, vous devez accéder à la fiche des taxes et de renseigner à l'onglet Compta la zone code fiscal pour chaque TVA utilisée 9%, 19% , etc...

The screenshot shows a window titled "Taxes" with a tabbed interface. The "Compta" tab is selected. The form contains the following elements:

- Input field for "TVA collectée" (empty).
- Input field for "TVA déductible" (empty).
- Input field for "Code fiscal" containing the value "E3B22".
- Text label "Intitulé:" followed by "Revente en l'état: bien, produits et denrées visées par l'art. 21 du C".
- Buttons for "OK" and "Annuler" at the bottom right.

2) - Traitement

Le traitement des données fiscales ainsi l'édition du formulaire de déclaration G50 sont effectués via la commande Déclaration G50 du menu Fiscalité

Ecran Déclaration G50

Préparation du mois ou trimestre de déclaration

-Document : sélectionnez le document à préparer

-Période : Trimestrielle ou mensuelle. Si trimestrielle, sélectionnez le n° du trimestre

-Mois/Année : sélectionnez le mois si la déclaration est mensuelle. L'année est automatiquement renseigné.

Vous pouvez la modifier pour consulter les données d'un autre exercice

-Cliquez sur Charger les données

-Cliquez sur Générer la période pour créer les rubriques fiscales. Cette commande n'est à exécuter que si les listes sont vides. Donc pour une 1ere utilisation. Sinon, utilisez la commande <<Régénérer la période>> ce qui permettra de remettre les valeurs à zéro si vous aimeriez modifier les données après une saisie.

2-1 Traitement manuel

Vous pouvez saisir manuellement les données en cliquant sur une liste taxe avec le bouton droit, commande Modifier après avoir sélectionné la rubrique

2-2 Traitement automatique

Commande Mettre à jour

Ce traitement utilise les données produites dans l'application et les insèrent dans les rubriques correspondantes. Le chiffre d'affaire des ventes, la TVA collecté et déductible, timbre, report du précompte et les acomptes de l'IBS si vous avez renseigné la zone Montant de l'impôt à l'onglet Bénéfice dans Exercice fiscal du menu Fiscalité. Pour ce type de traitement, vous devez appliquer le paramétrage des codes fiscaux décrit au début du présent document

NOTE

Lorsque la TVA à récupérer sur achat rubrique : **Total des déductions à opérer (B) (-)** est supérieure au **Total des droits dus** le montant de la différence est automatiquement enregistré **au Précompte à reporter sur le mois suivant B-C)** et ce montant apparaîtra au mois suivant dans la rubrique **Précomptes antérieurs (mois précédent)**

2 -3 Ordre de traitement automatique de la G50 (résumé)

A-génération de la période

B-commande Mettre à jour qui consistera à récupérer toutes les informations nécessaires : CA, TVA etc..

Lorsque des données sont modifiées il est obligatoire de ré-exécuter le point B. Par exemple si vous saisissez manuellement un précompte à reporter (onglet C/TVA à payer) l'action de mettre à jour, le précompte antérieur sera automatiquement chargé le mois suivant (onglet B/déduction à opérer) et de, plus il sera mémorisé à l'onglet Report.